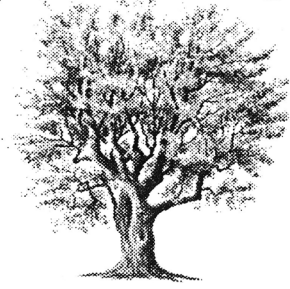


L'Olivier



Service pour

les étrangers

1996 asbl

(Entité reconnue d'insertion fédérale)

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

1. PRESENTATION DE « L'OLIVIER 1996 »

En référence à l'article 3 de ses statuts, « L'Olivier 1996 » a pour but, « *de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère dans la société belge par le biais d'une assistance juridique. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation* ».

« L'Olivier 1996 » est une entité à économie sociale qui a l'ambition d'aider l'Etat à lutter contre la clandestinité par des voies offertes par la loi et d'être utile à la société qui a besoin de vivre en sécurité ainsi qu'aux étrangers connaissant des difficultés liées à leur statut et à leurs besoins matériels de première nécessité. Ces étrangers ont besoin de mener une vie normale en Belgique ou de retourner dignement dans leurs pays d'origine. C'est pourquoi, « L'Olivier 1996 » s'occupe de leur procédure au niveau juridique et administratif et les accompagne sur leur voie vers une intégration réussie en Belgique.

Dans la mesure de ses moyens, « L'Olivier 1996 » assiste l'étranger en quête de protection (inter)nationale et aide à combattre la clandestinité de manière raisonnée, légale et humaine.

2. MOYENS

2.1. DE LA PERMANENCE JURIDIQUE ET SOCIALE

L'équipe de « L'Olivier 1996 » est composée de bénévoles ayant une riche expérience en matière du droit des étrangers au sens large du terme.

Le service compte notamment sur la permanence d'un juriste spécialisé et d'un travailleur social expert en matière des difficultés quotidiennes du vécu des étrangers. Il propose le concours immédiat et permanent d'un Avocat spécialisé en droit des étrangers dont les modalités sont définies de commun accord entre le bénéficiaire et l'Avocat dans le respect des valeurs de « L'Olivier 1996 ».

Une permanence juridique est organisée chaque jour tandis que la permanence sociale est assurée une fois par semaine ou sur rendez-vous. Par le biais d'une permanence hebdomadaire (sur rendez-vous), on fournit aussi diverses modestes assistances matérielles, afin de parer aux nombreux besoins urgents et vitaux des bénéficiaires et de leurs familles.

Nos services juridique et social ont été mis en place pour informer, conseiller, orienter les usagers, aider à la conception et à rédaction de leurs requêtes estimées fondées, ou dont l'issue est présumée positive et assurer leur suivi au niveau des instances et juridictions administratives ou faciliter le contact entre ceux qui les fréquentent et les cabinets d'Avocats.

Un Avocat de proximité permet à « L'Olivier 1996 » de donner plus vite et plus facilement des conseils utiles aux usagers et d'engager tant au niveau administratif que judiciaire des procédures relatives aux requêtes ou doléances jugées fondées.

L'association ne fait aucune distinction entre les étrangers en situation de détresse, qu'ils soient « primo-arrivants », demandeurs d'asile, régularisés, personnes hors-procédure ou en demande de régularisation. Notre aide est gratuite, mais les bénéficiaires peuvent nous proposer un don si leurs moyens le leur permettent.

L'asbl « L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs, et compte sur tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus en vue de leur octroyer des aides financières. Elle compte également sur l'apport des personnes morales pour ce qui est des collectes de fonds. Les frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression par rapport aux besoins des usagers qui ont tant besoin de tout notre soutien (moral, psychique, matériel, juridique..), et ce, dans chaque domaine de leur vie.

2.2. AMIS DE « L'OLIVIER 1996 »

Les amis de « L'Olivier 1996 » sont des personnes de bonne volonté, sensibles aux difficultés que vivent en Belgique les réfugiés et demandeurs d'asile ainsi qu'à la problématique croissante de la migration en général, qui souhaitent assister l'asbl dans ses actions, en fonction de leurs disponibilités, de leurs moyens et de leurs compétences individuelles.

Les amis de « L'Olivier 1996 » acceptent d'aider à distance, sans forcément souhaiter ni pouvoir faire partie de son équipe permanente. Ils répondent ainsi, dans la mesure de leurs possibilités, aux appels ponctuels de cette équipe, en fonction de l'actualité et donc de l'évolution de la situation d'accueil de l'étranger en Belgique.

Les modalités de collaboration avec « L'Olivier 1996 » sont précisées à chaque ami et une esquisse de services attendus peut être trouvée sur le site www.lolivier1996.be.

3. SPECIFICITES DE L'ACTION MENEES PAR « L'OLIVIER 1996 »

Bien que plusieurs associations existent dans le domaine des étrangers et des migrants sans papiers en Belgique, la demande émanant de ce public reste importante et constante.

En outre, en raison des contraintes dont sont assortis les subsides officiels, les diverses associations limitent de plus en plus souvent leurs aides et laissent sans appui certains étrangers qui se trouvent dans le dénuement le plus absolu et affligeant.

L'action de « L'Olivier 1996 » ne discrimine pas les étrangers, de telle sorte que ceux qui sont autorisés au séjour en bénéficient également, notamment pour la demande de nationalité belge, le regroupement social, l'adoption (inter)nationale ou pour le séjour de leurs proches et/ou leur prise en charge, le mariage, le bénéfice de l'aide sociale, de l'aide médicale urgente...

4. EVENEMENTS

4.1. Récolte de fonds

Pour récolter un peu d'argent, « L'Olivier 1996 » a organisé une session de dégustation des champagnes de la Maison Bonvalet (<http://champagne-bonvalet.com>). Elle fut dirigée par le fondateur de cet établissement en date du 18 novembre 2018 entre 14h30 et 17h00 à Square Vergote, 1030 Schaerbeek.

4.2. CIRE

Comme membre, « L'Olivier 1996 » a participé autant que possible aux réunions du CIRE

5. BILAN

Le bilan de « L'Olivier 1996 » reste positif d'autant plus qu'en 2018, notre Service Social a pu obtenir un nouveau local près du Siège.

Il s'agit d'un local nous prêté par l'Eglise de la Victoire au n° 5, Rue Charles Parenté à 1070 Bruxelles pour distribution d'aides alimentaires aux démunis et enseignement de langues.

Du reste, la politique d'asile et d'autorisation de séjour a continué à se durcir à tel point que « L'Olivier 1996 » a pu accueillir à son service juridique 89 nouveaux cas venant de l'étranger ou ayant séjourné en Belgique et, souvent, dont personne ne veut plus s'occuper

Cependant, les anciens cas continuent de fréquenter l'association alors que concernant les nouveaux, les associations ayant plus de moyens en infrastructures et ressources humaines se rendent aux endroits où affluent des réfugiés et leur offrent immédiatement leurs services alors que « L'Olivier 1996 » n'attend qu'à sa porte ceux qui y viennent d'eux-mêmes.

6. BESOINS

Nous cherchons donc un local d'une superficie minimum de 50m², pour le stockage et la distribution ordonnés et efficaces des aides ; pour permettre aux travailleurs et assistants sociaux de disposer d'un espace calme pour les entretiens, l'ouverture des dossiers et la prise de décisions quant aux aides à fournir ainsi que pour la tenue de cours de langue et d'intégration, dispensés par nos bénévoles ou art.60.

Idéalement, ce local se trouverait dans un quartier facile d'accès par les réfugiés (qui doivent bien entendu utiliser les moyens de transport en commun) et serait implanté de préférence dans l'une des communes bruxelloises à proximité de « L'Olivier 1996 ». Il va de soi que l'ASBL serait prête à signer une convention de bail et de services selon des modalités à discuter.

Entre autres, « L'Olivier 1996 » compte concentrer son action sur l'apprentissage des cours de français et de néerlandais aux personnes en procédure d'asile ou de régularisation ainsi qu'aux réfugiés reconnus ou aux

personnes régularisées mais qui ne peuvent pas suivre directement une formation débouchant sur un emploi à cause du niveau insuffisant de l'une de ces deux langues. De plus, un cours sur la citoyenneté belge s'avère indispensable car la connaissance de leurs droits et devoirs est un outil qui conditionne la réussite de leur intégration sociale.

Parallèlement, l'asbl « L'Olivier 1996 » compte s'attaquer au problème de la délinquance juvénile qui devient récurrent en intéressant les jeunes désœuvrés des quartiers à l'élaboration d'un projet professionnel. A cet effet, un accompagnement sur mesure leur sera proposé en vue les stimuler dans la recherche des solutions susceptibles de lutter contre leur marginalisation.

Ce volet, mentionné dans le document de reconnaissance de l'Olivier en tant qu'entreprise d'insertion fédérale, constitue l'un des piliers de ses actions dont la mise à l'emploi de chômeurs très difficiles à placer. Toutefois, ce défi ne peut être relevé sans le concours des pouvoirs publics à qui « L'Olivier 1996 » lance un appel vibrant pour soutenir cette initiative. En effet, la problématique du décrochage scolaire et la naissance des bandes organisées de jeunes visibles dans les différents quartiers de Bruxelles, l'inactivité des demandeurs d'asile qui sont laissés à leur compte et sans perspective d'avenir, l'absence de politique appropriée en matière de suivi et d'insertion sociale des personnes admises à séjourner sur le territoire belge, constituent à moyen ou à long terme, une bombe à retardement.

Dans le domaine de l'économie sociale, l'objectif de « L'Olivier 1996 » est de combler les lacunes qui handicapent les personnes admises au séjour en Belgique à trouver un emploi. Ainsi, les cours de mise à niveau dans la connaissance des langues occuperont une place de choix. En effet, il est primordial que la personne qui cherche à intégrer le marché du travail puisse communiquer facilement au moins dans l'une des 3 langues parlées en Belgique.

Le cadre offert par « L'Olivier 1996 » aux ressortissants étrangers est une opportunité hors du commun qui favorise des rencontres entre personnes venant des horizons différents et qui stimule de surcroît des échanges multiculturels. Ainsi, au sein de « L'Olivier 1996 » le ressortissant étranger s'y sentira épanoui car il sortira de l'isolement. Il y apprendra à partager ses expériences de la vie avec d'autres personnes qui sont dans la même situation que lui.

En matière d'intégration des personnes admises au séjour en Belgique, il existe une période d'attente où la personne reconnue réfugiée ou régularisée ne peut pas suivre une formation professionnelle. Les organismes qui assurent les formations comme VDAB, ACTIRIS, etc. étant saturés, préfèrent mettre ces personnes sur des listes d'attente. « L'Olivier 1996 » se propose de

les occuper pendant cette période d'attente en mettant leurs connaissances à niveau en matière linguistique, mais aussi et surtout en leur donnant des informations utiles sur des formations qui débouchent rapidement sur des emplois stables.

Concernant les personnes en séjour illégal, c'est-à-dire des personnes suivies par « l'Olivier 1996 » mais dont la demande d'asile ou de régularisation est rejetée, il sera mis en place un système d'information et d'aide visant à les mettre en contact avec les organisations qui offrent des services adaptés à cette catégorie et qui les suivent dans la perspective d'un retour volontaire dans leur pays d'origine.

Parallèlement à cette mission, « l'Olivier 1996 » mènera des actions d'envergure pour lutter contre le décrochage scolaire qui débouche malheureusement sur la délinquance juvénile. Ainsi son action ne serait pas exhaustive, si en cherchant à occuper les demandeurs d'asile désœuvrés, « L'Olivier 1996 » laissait de côté ces jeunes qui sillonnent les quartiers de Bruxelles et dont la majorité est issue de l'immigration. « L'Olivier 1996 » orientera donc ces jeunes vers des services ou institutions spécialisés.

La prise en charge de ces jeunes qui proviennent souvent des milieux défavorisés doit devenir une priorité pour tout le monde. « L'Olivier 1996 » considère que l'absence des projets en faveur de cette catégorie de la population constitue une démission devant la responsabilité d'éduquer les enfants alors qu'ils représentent la force de demain.

Abandonner ces jeunes à leur triste sort reviendrait à les condamner à vivre en marge de la société, devenant ainsi la cible des malfaiteurs de tout genre qui les exploitent à leur guise.

« L'Olivier 1996 » se propose d'aller à leur rencontre avec des propositions susceptibles de contribuer à leur insertion sociale.

Ainsi, il sera organisé, en concertation avec eux, des ateliers de parole en vue de les écouter. Ce n'est qu'au bout de ces rencontres qu'il sera possible d'orienter le jeune soit sur le chemin du retour à l'école, soit de lui proposer d'élaborer un projet professionnel.

L'expérience montre que la majorité de ces jeunes ont des parents issus de l'immigration. Des fois, leurs parents vivent dans la clandestinité faute de documents de séjour et cela influence négativement le comportement des enfants qui perdent ainsi de l'espoir et se mettent en marge de la société. Aussi, dans la catégorie de ces jeunes, on y retrouve ceux dont les parents sont analphabètes et qui de surcroît, ne comprennent pas l'importance de l'école. Ainsi, quand leurs enfants abandonnent l'école, ces parents restent démissionnaires ou impuissants face à l'ampleur du problème.

« L'Olivier 1996 » vise avant tout à prévenir la formation d'une société à deux vitesses. Un niveau acceptable de la connaissance des langues pour les parents peut contribuer à la compréhension des cours suivis par leurs enfants quitte à les assister à faire leurs devoirs. Ainsi, les enfants acquièrent un goût de poursuivre normalement leur scolarité. « L'Olivier 1996 » s'investira dans l'orientation éventuelle de ces jeunes.

Il est entendu que les activités de « l'Olivier 1996 » ne viennent pas supplanter celle des organisations existantes et qui traitent des sujets ci-haut mentionnés. D'ailleurs, il est prévu qu'une collaboration étroite avec les CPAS et les autres services publics ayant l'insertion sociale dans leurs attributions sera encouragée.

Toutefois, il importe de souligner que l'apport de « l'Olivier 1996 » aura une plus-value car il cible un public composé en majorité des personnes dont aucun autre service public et/ou privé ne s'occupe en termes de formation, d'insertion, voire d'orientation.

8. RESULTATS ATTENDUS

L'association réussirait à occuper utilement les sans-emplois en engageant en son sein des personnes qui jusque là dépendaient des services de la collectivité. Ceux-ci apporteront à leur tour leur contribution à l'intégration et à la stabilité sociale des personnes qui sont à la recherche d'emplois mais dont les connaissances linguistiques constituent un handicap majeur pour être compétitives sur le marché du travail.

En outre, « L'Olivier 1996 » aura aidé à éradiquer progressivement le problème de la délinquance juvénile en proposant aux jeunes d'autres alternatives pouvant les inciter à retourner à l'école ou suivre une formation qualifiante en vue d'intégrer le marché du travail.

Les bénéficiaires des services de « L'Olivier 1996 » sont des personnes qui sont orientées vers lui par les CPAS ou par d'autres partenaires sociaux ayant l'intégration sociale dans leurs attributions. Ainsi, les collaborateurs de « L'Olivier 1996 » seront aussi appelés à faire une descente sur le terrain pour aller à la rencontre des personnes en situation précaire et désireuses de bénéficier d'un accompagnement sur mesure.